

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-129

## ARRÊTE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,  
Vu la demande de l'entreprise DS Travaux 27, rue d'Ennevelin 59710 AVELIN, afin de garantir le bon déroulement des travaux de remplacement coffret gaz 17, allée des Chênes à Wormhout,

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte à 20km/h au droit des travaux 17, allée des Chênes, et ce, **à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et pour la durée du chantier estimée à 30 jours.**

**ARTICLE 2 :** une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise DS travaux et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

**ARTICLE 3 :** Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise DS travaux et prendra fin lors de son retrait.

**ARTICLE 4 :** La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis à L'entreprise DS Travaux et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 19 juin 2024

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 19/06/2024  
Le Maire  
David CALCOEN



Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué  
Florence DEHONDT



Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué  
Florence DEHONDT